

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE CLESSE**

OBJET : Budget primitif – Budget SPIC Photovoltaïque

**Le cinq mars deux mil vingt-six**, le Conseil Municipal de la Commune de Clessé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Christine SOULARD, Maire

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 27 février 2026

**Présents** : Christine SOULARD - Nadia BLANCHARD - Dominique LIAULT - Sébastien PLAUD - Christine ROCHER - Eloïse GERMAIN - Yannick BOIZUMEAU - Jacques PEROCHON - Sébastien QUINAULT - Danielle GUIGNARD

**Absents Excusés** : Jean-Marie BIRTÈGUE - Mickaël AIGUILLON - Carine BLANCHARD - Myriam GERMAIN

**Secrétaire** : Danielle GUIGNARD

Vu les articles L1612-1 à L1612-19 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoptions et l'exécution des budgets ;

Le conseil municipal après avoir délibéré par 10 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention, adopte le budget primitif 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Budget Spic Photovoltaïque : 6 585,37 € en section de fonctionnement et 6 202,77 € en section d'investissement

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour mois et an que-dessus

Publié ce jour

Certifié exécutoire

Le Maire :



Le Secrétaire de séance :

